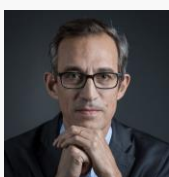


## L'équipe ESG



### Anaïs CASSAGNES

Responsable de la coordination des opérations  
a.cassagnes@amplegest.com  
01 87 24 01 38



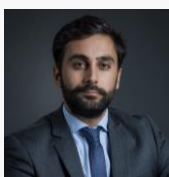
### Stéphane CUAU

Responsable de la Politique ESG  
s.cuau@amplegest.com  
01 40 67 08 40



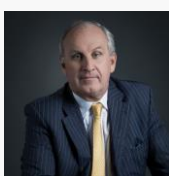
### Maxime DURAND

Responsable de la notation ESG  
m.durand@amplegest.com  
01 40 67 08 43



### Ivan PETIT

Responsable de la notation ESG  
i.petit@amplegest.com  
01 40 67 10 65



**Arnaud de LANGAUTIER**  
Représentant du Directoire

## Introduction

L'objectif de notre engagement actionnarial est double : améliorer les pratiques ESG des entreprises en les sensibilisant et minimiser les risques ESG qui pourraient avoir des externalités négatives sur les résultats financiers.

Depuis 2018 (date de sa première politique de vote), **la société Amplegest a choisi d'exercer pleinement et de manière indépendante ses prérogatives d'actionnaire** dans une démarche de progrès en cohérence avec ses valeurs.

L'année 2020 a marqué un tournant important dans notre démarche d'Investisseur Responsable avec **la formalisation de notre première politique d'engagement actionnarial**.

En 2021, nous avons voulu pousser plus loin notre politique en envoyant plus de lettres d'engagement et mieux dialoguer avec les entreprises sur des sujets précis comme les données environnementales ou la politique de rémunération des dirigeants.

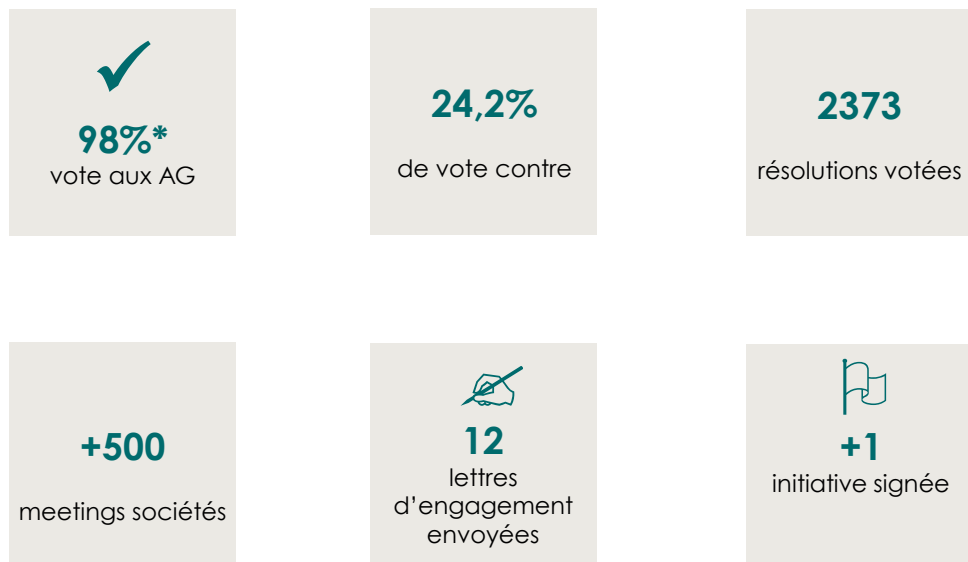
### Notre définition de l'engagement actionnarial

En tant qu'Investisseur Responsable, Amplegest tient à exercer ses prérogatives d'actionnaire dans le respect du principe de protection des **droits des actionnaires minoritaires** et d'**équité entre les actionnaires**. Notre objectif est d'inciter les entreprises à de **meilleures pratiques** dans le domaine de l'environnement, le social et la gouvernance.

Pour ce faire, la société Amplegest a défini une politique d'engagement actionnarial permettant la mise en œuvre d'un **dialogue actionnarial** avec les émetteurs, y compris avec les émetteurs non détenus en portefeuilles.

Notre dialogue actionnarial s'inscrit dans une démarche d'**accompagnement et de progression** pouvant entraîner un investissement mais également un désinvestissement.

### Nos actions 2021 en résumé



\* Nous avons la volonté de voter à 100% pour nos titres en portefeuilles. Cependant, à cause de contraintes techniques, nous n'avons pas pu voter à 5 AG.

Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.

## Nos principaux votes contre en 2021

Les **rémunérations des dirigeants et des administrateurs** sont analysées sous l'angle de la transparence, de la cohérence et de l'équité ainsi qu'au regard de l'association des salariés.

**Vote contre en 2021** 41,2%

Les **conventions réglementées** doivent être détaillées et signées dans l'intérêt de tous les actionnaires. Elles doivent être stratégiquement justifiées et leurs conditions financières équitables.

**Vote contre en 2021** 32,5%

En matière de **rachat d'actions**, nous sommes attentifs à l'endettement des sociétés et effectuons une analyse au cas par cas. Les résolutions devront prévoir que le rachat d'actions soit exclu en période d'offre publique afin de ne pouvoir être assimilé à un dispositif protectionniste du management en période d'offre.

**Vote contre en 2021** 29,6%

Nous **soutenons le dépôt de résolutions externes** améliorant les droits des actionnaires, la gouvernance, la responsabilité sociale ou environnementale de l'entreprise.

Les autres types de résolution qui pourraient être proposés aux actionnaires sont analysés au cas par cas **conformément aux principes de la présente politique et de la politique ESG**.

## L'exercice de nos droits d'actionnaires

### Notre politique de vote

Depuis 2019, les équipes de gestion Actions font appel aux services de Proxinvest pour la mise en œuvre de la politique de vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles elles sont investies.

Le principe général dégagé pour la politique de vote est le suivant : *influencer de manière positive les entreprises dans lesquelles Amplegest est investie dans l'intérêt de ses clients et des minoritaires ; cette initiative s'inscrit dans une démarche de progrès avec une vision à long terme.*

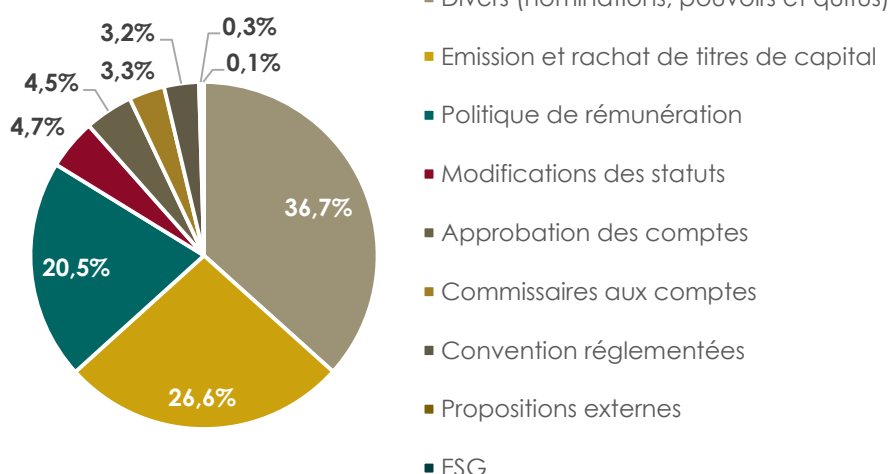
A partir des règles définies par l'équipe de gestion Actions, Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées à leurs actionnaires. À l'issue d'une analyse, les équipes de gestion Actions confirment ou infirment la recommandation de Proxinvest en votant directement aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles elles sont investies.

### Rapport de vote 2021

En 2021, les équipes de gestion Actions ont voté à 160 assemblées générales, soit 98% de l'encours sous gestion en Asset Management (les 2% restants non votés sont dus à des contraintes techniques). Nous avons décidé en 2021 de voter pour les valeurs de notre portefeuille Amplegest Actions Internationales, récemment commercialisé en externe.

- Ces assemblées ont donné lieu au vote de **2373 résolutions**.
- Dans 75,8% des cas, les gérants ont voté « oui » et dans **24,2%, ils ont voté « non »**.
- Les résolutions relatives à la **politique de rémunérations** sont celles que nous avons le plus contestées (41,2% de vote « non »), suivies par celles relatives aux **conventions réglementées** (32,5% de vote « non »), et celles concernant les **émissions et rachats de titres de capital** (29,6% de vote « non »).

### Résolutions votées en 2021



### Principaux commentaires en 2021

En 2021, nous avons été attentifs aux données climatiques communiquées par les entreprises ainsi que les différentes initiatives auxquelles elles participaient. Cependant, nous déplorons le peu de résolutions qui concernent l'ESG : 3 résolutions depuis 2020 qui ont concerné Engie, Amadeus et Unilever.

Cette année, nous avons particulièrement mis l'accent sur l'envoi de lettres d'engagement qui, selon nous, est un canal direct nous permettant d'affiner les notes ESG des entreprises. Nous sommes passés de 3 lettres envoyées en 2020 à 12 lettres envoyées en 2021.

Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.

## Des exemples de sociétés contactées par l'intermédiaire des lettres d'engagement

### VARTA

Société de moyenne capitalisation allemande, Varta est un fabricant de micro-batteries pour les appareils auditifs et les accessoires connectés (principalement des écouteurs sans fil) et de piles pour le grand public.  
 Questions : détails sur la stratégie climatique + sur les frais d'audit.  
 Réponses : volonté d'être neutre en carbone d'ici 5 ans avec plusieurs résultats prometteurs sur la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.

### SIXT

Société de moyenne capitalisation allemande, SIXT propose de la location de voiture.  
 Questions : plus d'objectifs de réduction d'émissions CO2 + participation au CDP + élargir le conseil d'administration.  
 Réponses : prévoit de publier un rapport RSE en 2022 + participation au CDP en cours. Cependant, nous n'avons pas obtenu de réponses satisfaisantes sur la taille du conseil.

### ORPEA GROUP

Société de grande capitalisation française, ORPEA est dans le domaine de la santé des personnes âgées.  
 Questions : communiquer les émissions carbonées du Scope 3 + les objectifs de réductions d'émissions à court-terme + les résultats des enquêtes de satisfaction.  
 Réponses : prévoit de publier toutes ces données dans le rapport annuel 2021.

Nous suivons de près tous ces dossiers à travers la vérification des mesures promises.

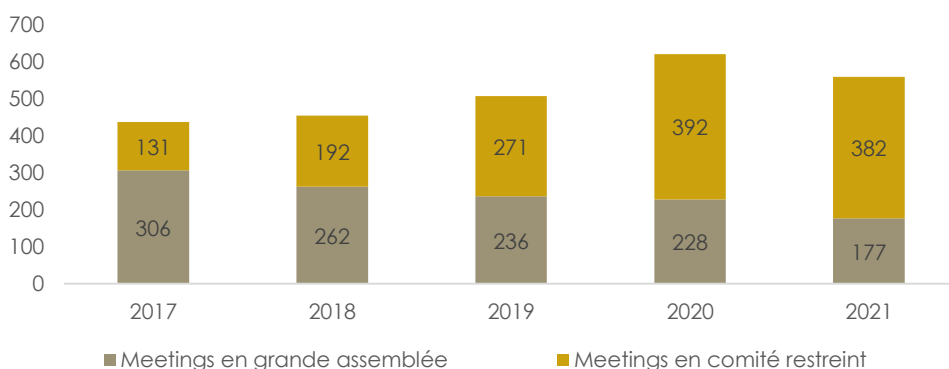
## Le dialogue : nos actions individuelles et collectives

### Notre démarche d'actions collectives et individuelles

Les équipes de gestion d'Amplegest rencontrent régulièrement les représentants des entreprises de notre univers d'investissement (plus de 500 meetings en 2021).

Ces rencontres permettent de questionner les dirigeants et leurs représentants sur la stratégie des sociétés, leurs projets de développement, leurs objectifs financiers et extra-financiers. Elles constituent, de ce fait, le cœur du processus d'analyse de l'équipe de gestion.

### Nos rencontres avec les sociétés



### Notre dialogue actionnarial avec les entreprises poursuit un double objectif :

- Mieux connaître les entreprises dans lesquelles nous investissons ;
- Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques via le dialogue et l'exercice de nos droits d'actionnaires pour la protection des intérêts clients et des actionnaires minoritaires.

Pour atteindre ce double objectif, Amplegest a mis en place deux niveaux de dialogue actionnarial : **les actions individuelles et les actions collectives.**

### Les actions individuelles

Notre politique d'action individuelle a été initiée au troisième trimestre 2020, et nous l'avons amplement déployée ces 2 dernières années. En 2021, nous avons envoyé 12 lettres d'engagement, comparé à 3 lettres envoyées en 2020.

Nous avons continué le dialogue avec les 3 entreprises que nous avons déjà contactées en 2020 : EMS Chemie, Varta et Reworld Media. Nous avons également initié 9 autres dialogues : Orpea, Sixt, Audiovalley, Scor, Vivendi, Dr Martens, De Longhi, Somfy et Focus Home. Notre objectif est une vision à long terme, c'est-à-dire que nous voulons accompagner ces entreprises dans leur développement de l'ESG et non pas initier qu'un seul dialogue.

**Les lettres d'engagement** ont pour objectif de questionner les entreprises pour lesquelles des efforts de transparence dans le domaine E, S et G sont attendus.

### Les actions collectives

En 2021, aucune action collective nous a été présentée. En 2020, nous en avons participé à 2 avec d'autres investisseurs et en collaboration avec Proxinvest. Ces 2 actions étaient à destination de :

- Devoteam, les conditions et les circonstances de l'OPA ne nous ont pas convaincus;
- Suez, nous avons exprimé notre inquiétude au management du groupe Suez quant à l'égalité de traitement des actionnaires et à la transparence relative à la création d'une fondation néerlandaise.

Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.

## Nos signatures d'initiatives internationales

À la suite de la signature des PRI en 2019 et du CDP en 2020, Amplegest va plus loin dans son engagement avec la signature en 2021 du 30% Club France Investor Group.

### Le 30% Club France Investor Group

Créé à l'initiative d'AXA IM, le 30% Club ambitionne d'accroître la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes du SBF 120 afin qu'elle atteigne au moins 30 % en 2025. Le Groupe d'Investisseurs ne vise pas la mise en place de quotas obligatoires, mais soutient une approche volontaire visant à réaliser un changement significatif et durable au sein des entreprises.

Les objectifs de ce Groupe d'Investisseurs seront également de fédérer et coordonner une communauté d'investisseurs autour de la question de la diversité, d'ouvrir la discussion avec les sociétés du SBF 120 et de les accompagner dans cette transition.



AMPLEGEST  
73 bd Haussmann 75008 paris - 01 40 67 08 40  
www.amplegest.com

S.A. au capital de 1 248 210€ - RCS Paris 494624273  
Numéro d'immatriculation ORIAS : 08046407  
Agrément AMF n° : GP07000044

## Nos projets pour cette année 2022

Pour cette année 2022 nous avons pour ambition d'implémenter les projets suivants :

- **La trajectoire climatique de nos portefeuilles** : le climat est désormais un sujet essentiel à aborder avec les entreprises. Cela fait suite aux accords de Paris, en 2015, qui ont fixé comme objectif de limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C par rapport au niveau préindustriel. Aujourd'hui, nous situons le réchauffement à plus de 1,1°C. C'est pourquoi nous avons engagé Carbon4 Finance pour nous fournir une trajectoire climatique sous forme de température de nos portefeuilles.
- **Formation des équipes sur les sujets ESG** : nous pensons qu'il est primordial pour nos équipes de se former sur les sujets ESG, sujets qui sont en constante évolution aujourd'hui. La formation est donnée en interne et en externe par des organismes certifiés.
- **Biodiversité** : Suite à la loi énergie climat, nous souhaitons instaurer une mesure d'impact de nos investissements sur la biodiversité. Ce score biodiversité nous permettrait de suivre et aiguiller aux mieux nos investissements lors de la sélection de nos valeurs.

Nous souhaitons nous positionner sur ces défis et ainsi permettre à nos investisseurs de mieux les appréhender à travers leurs investissements au sein de nos stratégies.

## Vos interlocuteurs

**Jean-François Castellani**  
Directeur du développement AM  
jf.castellani@amplegest.com  
01 80 97 22 28

**Sandra Luis**  
Chargée de développement AM  
s.luis@amplegest.com  
01 87 24 01 38

**Xavier Coquema**  
Chargé de développement AM  
x.coquema@amplegest.com  
01 80 50 57 03

Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.